

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0634^e séance
tenue le 6 décembre 2021, à 14 heures
par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen suppléant de la Faculté de l'aménagement : M. Juan José Torres Michel ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. David Décary-Héту, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, Mme Julie Gosselin, M. Jean-Philippe Gratton, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, Mme Marie Lordkipanidzé, Mme Anne Marchand, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, M. Sylvain Quessy, M. Julien Riel-Salvatore, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Mario Talajic, Mme Elvire Vaucher, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, M. Pierre-David Desjardins, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Grolean, M. David Lewis, Mme Liliette Michel, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Catherine Dionne, M. Alexis Ferland, Mme Alexandra Gariépy, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Aleksandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme France Lebel, M. Yannick Tremblay ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Filion, M. Charles Gaudreau ; un invité : M. Matthew Nowakowski.

ABSENTS : un doyen : M. Patrick Cossette ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Gilles Savard ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Yvan Dumais, M. Jonathan Goldman, M. Yan Kestens, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Amélie Maugère, Mme Monique Pagé, M. Jacques Thibodeau, M. Jesús Vázquez-Abad ; une représentante des étudiants : Mme Asma Bouikni.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : Mme Nathalie Bureau, M. Jocelyn Dubuc, Mme Audrey Laplante, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, Mme Phaedra Royle, Mme Isabelle Thomas ; les représentantes du personnel enseignant : M. Kenneth George, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, M. Paolo Spataro ; une représentante des étudiants : Mme Kétura Daméus.

PRÉSIDENT : M. Daniel Jutras, recteur
PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Claire Durand
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Les doyens

Le doyen suppléant de la Faculté de l'aménagement
Juan José Torres Michel

Les directeurs des écoles affiliées

Le directeur de l'École Polytechnique
Gilles Savard, directeur général suppléant (1^{er} novembre 2021)

Observateurs

Le directeur général des Services à la vie étudiante
Jean-Paul Loyer (1^{er} décembre 2021)

Fins de mandat

Les directeurs des écoles affiliées

Le directeur de l'École Polytechnique
Philippe A. Tanguy, directeur général

Observateurs

La directrice générale des Services à la vie étudiante
Claire Benoit (Retraite)

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de droit

M. Gilles Pépin, professeur émérite à la Faculté de droit, décédé le 27 août 2021.

Mme Luce Patenaude, professeure à la Faculté de droit de 1976 à 1982, décédée le 31 octobre 2021.

Faculté des arts et des sciences

M. René Durocher, professeur honoraire au Département d'histoire, décédé le 5 novembre 2021.

M. Jacques Ferland, professeur associé au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 6 mai 2021.

M. Luis de Moura Sobral, professeur émérite au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 11 octobre 2021.

M. Jacques Ménard ancien vice-recteur aux études et vice-recteur exécutif, professeur honoraire au Département d'histoire, décédé le 5 novembre 2021.

M. Claude Sutto, professeur honoraire au Département d'histoire de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 16 mai 2021.

M. Lionel Vallée, professeur honoraire au Département d'anthropologie, décédé le 7 novembre 2021.

Le recteur, M. Daniel Jutras, souligne que cette journée du 6 décembre marque le 32^e anniversaire du tragique féminicide survenu à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

La présidente des délibérations rappelle brièvement quelques règles de décorum relativement à la demande de prise de parole.

AU-0634-1 **ORDRE DU JOUR**
2021-A0021-0634^e-671

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2021-A0021-0634^e-671.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0631^e séance intensive tenue le 4 octobre 2021
 - 2.2. Procès-verbal de la 0632^e séance extraordinaire tenue le 1^{er} novembre 2021
 - 2.3. Procès-verbal de la 0633^e séance tenue le 1^{er} novembre 2021
 3. Affaires découlant du procès-verbal
 4. Correspondance
 5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
7. États financiers 2020-2021
 8. Orientations budgétaires 2022-2023
 9. COVID-19 : Information et discussion
 - 9.1. Consultation sur le retour en présence bimodale en janvier 2022

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 31 janvier 2022, à 9 h 30

11. Clôture de la séance

AU-0634-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0634-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0631^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 4 OCTOBRE 2021**

M. Fallu note que la correspondance qu'il a adressée à l'Assemblée universitaire n'est pas en annexe du procès-verbal de la 0633^e séance du 1^{er} novembre dernier. Il lui semble qu'il est d'usage de joindre les correspondances en annexe des procès-verbaux de l'Assemblée, et il demande que sa correspondance soit ajoutée. Deuxièmement, il s'informe au sujet de la demande de modification faite par la présidente des délibérations, à la page 18 du procès-verbal de la 0631^e séance du 4 octobre 2021, à l'effet de remplacer « M. Fallu » par « une personne qui ne s'est pas identifiée », observant qu'habituellement le procès-verbal attribue les propos à des personnes. Même si sa caméra était fermée à ce moment, l'enregistrement permet de confirmer de qui il s'agissait.

En ce qui concerne le dépôt des correspondances en annexe du procès-verbal, le secrétaire général indique que cela n'est pas fait systématiquement. Suivant la demande qui est faite, la correspondance sera ajoutée en annexe du procès-verbal.

En ce qui concerne le deuxième point, la présidente des délibérations explique que le but est de refléter ce qui s'est passé. Comme la personne n'avait pas levé la main pour demander la parole, elle ne pouvait pas être identifiée. Et on ne peut pas considérer qu'on identifie quelqu'un par sa voix en se reportant à l'enregistrement, notamment considérant que l'Assemblée compte près d'une centaine de membres. Lorsqu'elle a pensé que c'était M. Fallu, elle l'a nommé et à partir de ce moment on considère qu'elle l'a identifié, tel qu'indiqué dans le procès-verbal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0631^e séance intensive tenue le 4 octobre 2021, tel que présenté.

AU-0634-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0632^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2021**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0632^e séance extraordinaire tenue le 1^{er} novembre 2021, tel que présenté.

AU-0634-2.3 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0633^e SÉANCE TENUE LE 1^{er} NOVEMBRE 2021**

La modification suivante est apportée à la page 7, au point AU-0633-5.2, au 4^e paragraphe on lira : « ... le professeur Patrick Leighton, de la Faculté de médecine vétérinaire, est finaliste du prix Relève scientifique » au lieu de « a reçu un Prix du Québec pour la relève scientifique ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0633^e séance tenue le 1^{er} novembre 2021, tel que modifié.

AU-0634-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général fait un suivi au sujet d'une question soulevée à la séance précédente concernant les sites de partage de documents sur lesquels les étudiants peuvent déposer des copies d'examens, de travaux ou des éléments pour lesquels les enseignants peuvent avoir un droit de propriété intellectuelle. Il informe qu'en janvier des rencontres auront lieu avec les secrétaires de faculté pour refaire une opération de communication adaptée à chaque faculté afin de sensibiliser le corps professoral à ces enjeux et de les informer sur la manière de dénoncer et de faire valoir leurs droits.

M. Fallu demande si le recteur a une réponse ou un commentaire à émettre en suivi de la demande qu'il formulait à son égard dans sa correspondance déposée lors de la dernière Assemblée universitaire.

Le recteur estime que sa réponse donnée lors de la séance du 4 octobre dernier, qui réitérait sa confiance en la présidente des délibérations, reconnaissait de manière implicite que dans les circonstances l'ordre était déjà rétabli et qu'il ne jugeait pas nécessaire d'inviter qui que ce soit au sein de l'Assemblée à reprendre l'ordre.

AU-0634-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance

AU-0634-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0634-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 25 novembre avait lieu le lancement de la planification stratégique au campus MIL en présence d'une centaine de personnes; l'événement a également été visionné par de nombreuses personnes en direct et en différé. L'objectif était de faire connaître la planification stratégique au plus grand nombre de membres de la communauté universitaire afin qu'ils puissent se l'approprier.

Le recteur mentionne certains dossiers qui retiennent l'attention du comité de direction de l'Université, notamment le calendrier très serré des concours de recherche, en particulier de programmes fédéraux, dont le programme Apogée, des chaires d'excellence en recherche du Canada, de la FCI, la Stratégie d'innovation en biofabrication. Il assure que le vice-rectorat à la recherche agit avec célérité pour s'assurer que l'UdeM soit bien positionnée dans ces différents concours.

Il évoque ensuite la mise à jour budgétaire du gouvernement du Québec qui comporte des investissements importants en enseignement supérieur. La portion congrue est composée de bourses destinées à des étudiants des sciences de l'éducation, des sciences infirmières, du génie et d'informatique pour ce qui est des programmes de l'UdeM. Le BCI a réagi favorablement à cette augmentation des investissements en enseignement supérieur. Comme plusieurs, il se préoccupe du choix du gouvernement de privilégier certaines disciplines par rapport à d'autres dans cet effort d'encourager les inscriptions et la persévérance des étudiants dans les programmes visés. Tous les champs d'études poursuivis à l'Université sont pertinents et il s'engage à transmettre de manière soutenue ce message au gouvernement.

Il revient sur le dossier préoccupant des étudiants internationaux, évoquant des reportages récents qui soulignent le taux de refus d'étudiants étrangers africains en comparaison avec d'autres cohortes issues d'autres régions du monde. La vice-rectrice Valérie Amiraux pourra répondre à des questions à ce sujet et préciser les actions de l'UdeM en lien avec cette nouvelle désolante.

Enfin, les résultats de l'évaluation de la qualité de l'air dans certains pavillons (Marie-Victorin, Roger-Gaudry, Marguerite-d'Youville, Liliane-de-Stewart et Lionel-Groulx), ainsi que la méthodologie utilisée, ont été diffusés dans une communication datée du 15 novembre. Il s'avère que les paramètres de la qualité de l'air utilisés dans les espaces échantillonnés sont conformes et sont à l'intérieur des valeurs de référence retenues ; ce qui permet de conclure que l'environnement est sécuritaire et sans risque pour la santé du personnel et des étudiants de l'Université.

Le recteur poursuit en soulignant plusieurs événements importants. Les collations des grades reprennent la semaine prochaine pour toutes les facultés. Le temps que les espaces habituels soient remis à neuf, ces événements se dérouleront au Palais des congrès. Le 26 novembre, l'Université a annoncé qu'elle tiendrait des grandes retrouvailles de ses diplômés. À cet effet, il invite les membres à réserver les dates du 28 septembre au 2 octobre 2022. Du côté des classements, l'UdeM se situe au 88^e rang du Times Higher Education. La Faculté de droit, notamment, est passée au 51^e rang, un bond de 42 places, et le Département d'informatique maintient sa 34^e position mondiale devant les universités Waterloo, UBC et McGill qui ont des ressources plus importantes que l'UdeM pour soutenir ces champs de recherche très importants. La campagne des paniers de Noël pour soutenir les étudiants en difficulté financière de l'UdeM est lancée ; l'objectif est de ramasser 100 000 \$ d'ici le 15 décembre. Enfin, le Complexe des sciences de l'Université de Montréal a remporté l'un des prix du concours 2021 « Architecture MasterPrize » décerné au campus MIL dans la catégorie architecture institutionnelle.

Il souligne ensuite quelques nominations et mentionne les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions.

Le recteur termine son rapport en mentionnant que la saison des Carabins s'est bien terminée. L'équipe de soccer masculin a remporté le championnat canadien U SPORTS et l'équipe de football masculin, qui avait vaincu le Rouge et or de Laval la semaine précédente dans le championnat québécois, s'est inclinée face aux Huskies de la Saskatchewan, en finale de la coupe Uteck, le 27 novembre.

AU-0634-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Arsenault informe que Christopher Chancy, chargé de cours au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, a été nommé président de la Guilde du jeu vidéo du Québec, et Olivier Leclerc a obtenu le Prix de la relève Bernard-Landry pour sa conception d'un jeu vidéo national. En lien avec l'information donnée par le recteur sur le financement ciblé par le MES pour une liste de programmes qui inclut l'informatique, il souligne que ces deux personnes s'illustrent dans le jeu vidéo, mais n'ont pas étudié en informatique. Ils sont diplômés du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et de la Faculté de l'aménagement de l'UdeM.

M. Desjardins mentionne la victoire, en division 1, de l'équipe Open de l'UdeM en ultimate frisbee. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une équipe des Carabins, il suggère que la direction de l'UdeM réfléchisse à la possibilité de financer ce sport et aussi le fasse connaître, soulignant que les universités McGill et UBC financent leur équipe en ultimate frisbee.

AU-0634-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Saul évoque une information parue dans le *Journal de Montréal*, le 13 novembre dernier, qui rapporte que le 27 octobre, les directions des universités canadiennes se sont réunies pour discuter de racisme et de lutte contre le racisme et pour élaborer un plan d'action qui contient des mesures ou des critères d'engagement à cet égard, par exemple des questionnaires pour les membres de l'administration, notamment des questionnaires pour l'embauche ou l'entrevue. Bien que l'on soit en accord avec la lutte contre le racisme, il y a des inquiétudes concernant l'utilisation de l'antiracisme comme instrument de contrôle et peut-être même de conformisme. Il demande si l'UdeM était présente et, le cas

échéant, quelle a été sa position. Si elle était présente, il aimerait que la direction dépose à l'Assemblée universitaire les documents qui ont circulé lors de cette réunion.

Le recteur confirme qu'il a assisté à cette réunion. L'article lui semble rapporter fidèlement le document présenté à l'assemblée des chefs d'établissement. Le document n'a pas été assujéti à l'approbation des membres d'Universités Canada et n'a pas été approuvé par ceux-ci. Ce document, produit par un sous-comité, suggérait une liste des bonnes pratiques et des pistes d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Les mesures proposées ne sont pas appliquées à l'UdeM. Pour ce qui est de la distribution du document, il va s'assurer auprès d'Universités Canada s'il ne s'agit pas d'un document confidentiel ; le cas échéant, il s'engage à le déposer à l'Assemblée universitaire.

M. Soulez demande des informations au sujet du nouveau concours de subventions Apogée. Notamment, comment l'UdeM entend-elle se positionner pour les équipes qui ont déjà bénéficié de ce type de subvention ? Quelle est la stratégie pour resoumettre à ce type de concours ?

Mme Hébert informe que le concours a été annoncé lundi dernier et que l'on est à en évaluer les nouveautés. La thématique qui avait été présentée la première fois peut faire l'objet d'une demande de subvention, mais à condition qu'elle s'inscrive dans un nouveau défi scientifique et que l'on puisse aspirer à être reconnu comme étant parmi les meilleurs au monde. Des démarches ont été faites du côté d'IVADO. L'appel de propositions précise que cela doit être une proposition interdisciplinaire et intersectorielle et qui doit inclure l'apport des sciences humaines et sociales. L'UdeM a la chance d'avoir des pôles d'excellence qui peuvent renforcer une thématique transversale ; c'est dans cette perspective que l'on va continuer à développer. Des discussions ont cours avec Poly et des partenaires d'autres institutions qui ont eu des projets Apogée.

M. Fallu revient sur la question soulevée lors de la séance précédente concernant les projets pilotes relatifs au système de création des horaires et d'assignation des locaux qui suscitent beaucoup d'inquiétudes. Il dit avoir été informé que le système ne permettrait pas aux enseignants d'enseigner deux cours le même jour et qu'il n'y aurait pas de priorité, par exemple pour les laboratoires multiprogrammes au profit de cours plus « muables ». Il demande si cela peut être pris en compte. Il soumet une série de questions, en lien avec un document provenant du Registraire, au sujet de la transition vers les horaires d'été, les documents et les informations qui seront requis pour les indisponibilités et comment se fera l'évaluation à cet égard. On s'inquiète d'une approche administrative et sans consultation comme dans le cas de Synchro. Il ajoute que cela impose une forme de hiérarchisation dans l'accomplissement des différentes tâches en mettant l'enseignement devant d'autres activités comme les activités de recherche ou autres, ce qu'il considère être une forme d'ingérence. Il estime qu'il y a besoin d'une réflexion plus poussée avec des utilisateurs qui vivent la situation.

Mme Béliveau explique que ce qui est en préparation est un projet pilote pour permettre de voir comment un tel système peut se déployer et s'assurer de répondre aux enjeux avant de préparer le déploiement prévu pour 2023. Il ne s'agit pas d'une implantation. Il est donc trop tôt pour répondre aux questions techniques présentées, il faut d'abord attendre les résultats du travail en cours. Des consultations auront lieu auprès des groupes d'utilisateurs et aussi avec des groupes comme le SGPUM ; de plus, une série de communications est prévue à compter de 2022.

Mme Brault, qui mentionne que la cafétéria du pavillon Marguerite-d'Youville est toujours fermée, demande si des actions seront prises pour le trimestre d'hiver 2022 afin qu'il y ait une offre alimentaire plus grande sur le campus, entre autres à ce pavillon.

M. Filteau dit prendre note du commentaire qu'il transmettra au directeur des Services alimentaires.

M. Saul revient sur la question des permis d'étude pour les étudiants de l'extérieur du Québec évoquée par le recteur dans son rapport, soulignant qu'il s'agit d'un important problème pour les professeurs et les étudiants concernés. Il demande ce que fait l'UdeM à ce sujet auprès des autorités et si elle a contacté les autres universités pour une action concertée pour un changement.

La présidente des délibérations signale que le temps alloué à la période de questions est écoulé. Elle indique qu'elle accepte de recevoir les interventions qui ont déjà été annoncées.

Mme Amiraux indique que l'UdeM a contacté ses homologues en affaires internationales des universités québécoises pour s'enquérir de la situation au sein de leur institution à ce sujet en même temps que l'on a fait le point sur la situation à l'UdeM, l'objectif étant de mettre en commun les informations pour éventuellement organiser une représentation commune. Deuxièmement, l'UdeM siège notamment au Bureau canadien de l'éducation internationale, dont elle est membre, lequel a tenu une réunion ce midi. Par ailleurs, Universités Canada sera mobilisé. Enfin, elle rappelle que l'UdeM avait fait des représentations à ce sujet en novembre 2020 auprès du ministre de l'Immigration de l'époque. Elle explique que la situation concerne les étudiants « non inscrits » et d'autre part ceux que l'on admet, qui commencent leurs études dans l'attente de leurs papiers, mais qui ne les obtiennent pas, et donc qui sont désinscrits en cours d'études. Dans ces chiffres, la proportion des étudiants ressortissants de pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, domine. Donc c'est une réalité qui se reflète dans notre institution et pour laquelle on va faire les représentations nécessaires.

M. Arsenault revient sur le déploiement de la double authentification. Une communication a été transmise à la communauté universitaire à ce sujet ainsi qu'une deuxième communication, du moins pour les professeurs, qui semble avoir suscité de la confusion. Il signale qu'il n'y a pas eu de consultation sur l'impact sur les responsabilités et les tâches des professeurs, par exemple les ordinateurs de recherche sur les campus qui ne sont pas assignés à un individu, ou les professeurs en déplacement à l'international qui n'ont pas accès à leur téléphone dans d'autres zones géographiques. Les TI n'ont pas expliqué que l'on pouvait utiliser d'autres applications que Microsoft, comme les clés physiques. Bref, on observe que les TI font des déploiements continuels, qui perturbent le travail, sans consulter. Estimant que les TI doivent être au service de l'enseignement et de la recherche, il demande s'il pourrait y avoir un panel permanent de plusieurs professeurs provenant de plusieurs facultés pour travailler avec les TI afin de s'assurer que les déploiements se fassent correctement.

M. Filteau explique que la double authentification est une mesure de sécurité contre les cyberattaques exigée par le gouvernement, qui a été testée par les TI au cours de l'été et activée cet automne pour le personnel enseignant et le personnel administratif ; pour les étudiants, cela se fera à compter du mois de janvier. En ce qui concerne la communication évoquée, il reconnaît qu'il y a eu un problème de diffusion qui a touché certains membres du personnel enseignant, qui a été corrigé rapidement. La clé USB a été rejetée comme solution parce que beaucoup trop complexe en termes de déploiement ; on a plutôt opté pour un système de type MFA, jugé plus sécuritaire. Par ailleurs, il précise qu'il n'y a pas que le téléphone qui peut être utilisé pour la double authentification. Les TI sont au service de l'enseignement et de la recherche et travaillent en étroite collaboration avec les unités qui installent les systèmes, par exemple le système électronique étudiant qui a fait l'objet de nombreuses consultations. Pour les enjeux particuliers, il invite à communiquer avec les TI.

M. Arsenault demande s'il pourrait être utile d'avoir un comité d'accompagnement *ad hoc* de l'Assemblée universitaire pour avoir un poulx des membres de diverses facultés.

M. Filteau estime que cela n'est pas nécessaire. Les TI verront à faire les validations nécessaires auprès de diverses personnes pour s'assurer qu'il n'y a pas d'angle mort.

En lien avec le communiqué au sujet des tests de qualité de l'air diffusé récemment, notamment concernant la mesure de CO₂ qui avait révélé un niveau au-dessus des critères retenus, M. Debia demande si ce cas a fait l'objet d'une investigation puisque cette mesure révèle un confinement de l'air.

M. Filteau explique que cela touchait seulement une salle du pavillon Roger-Gaudry où un élément était juste au-dessus du niveau de confort, mais ne constituait pas un enjeu. Une validation a été faite et certains correctifs ont été apportés. D'autres correctifs sont susceptibles d'être apportés dans le futur pour assurer la viabilité de nos systèmes à long terme, dont certains sont vétustes.

En lien avec le classement des universités évoqué par le recteur dans son rapport, M. Fallu rappelle que ces classements sont bien pour la mise en marché des universités, mais que leurs critères d'évaluation de la recherche sont remis en question mondialement. Par ailleurs, il mentionne que les organismes fédéraux de financement de la recherche, les trois Fonds du Québec, plusieurs organisations et revues scientifiques ont signé la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche. Il ne voit pas l'UdeM dans les signataires de cette déclaration. Il demande pourquoi l'UdeM n'en est pas signataire et si l'on peut inscrire ce point à une prochaine séance de l'Assemblée universitaire et débattre de la pertinence de signer cette déclaration au nom de l'institution.

Le recteur confirme que l'UdeM n'est pas signataire, mais il n'exclut pas la possibilité que cette signature soit faite prochainement. Il convient que les classements sont sujets à caution et que les mesures d'évaluation et de succès qui sont faites des différentes institutions sont contestables à plus d'un titre. La question de la signature de grandes déclarations comme celle-ci fait partie des éléments de réflexion sur lesquels on travaille dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la planification stratégique. Pour ce qui est d'en faire un point à l'ordre du jour de l'Assemblée, cela appartient à l'Assemblée.

La présidente des délibérations rappelle la règle pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'Assemblée.

En complément, Mme Hébert indique que ce point a été abordé au Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire qui en rediscutera à sa prochaine séance. Elle suggère de laisser le Comité de la recherche évaluer les différents aspects de la question en vue d'une présentation à l'Assemblée universitaire.

AU-0634-7 **ÉTATS FINANCIERS 2020-2021**

2021-A0021-0634^e-672 à 674

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2021 à l'aide d'une présentation électronique (2021-A0021-0634^e-672). Les deux documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2021* (2021-A0021-0634^e-673), incluant les dépenses des Facultés et des Services, et les *Commentaires et faits saillants* (2021-A0021-0634^e-674).

M. Saul demande des explications au sujet des trois éléments suivants : ce que comprend la ligne « Autres revenus » (page 4) ; deuxièmement, comment a été calculé l'« impact financier net de la pandémie » (page 6) ; enfin, au sujet de la rubrique « mauvaises créances » (page 9), dont l'appellation lui semble problématique et qu'il suggère de renommer « retard » ou « droits de scolarité non payés », à quoi attribuer l'augmentation de 25 % par rapport à l'année dernière ?

M. Nowakowski explique que les « autres revenus » comprennent les revenus de toutes les cliniques, tous les frais indirects de la recherche, incluant la subvention du gouvernement fédéral en appui aux frais indirects, ainsi que les frais indirects versés sur les contrats ; et enfin les autres ventes réalisées par les autres unités. En ce qui concerne la ligne « impact financier net de la pandémie », qui se rapporte à la planification budgétaire, il s'agit d'estimés faits sur l'impact net total de la pandémie sur les finances de l'Université, ce qui inclut à la fois les pertes de revenus des activités autofinancées comme les services alimentaires, le stationnement, les librairies, etc., et les impacts sur les inscriptions, les coûts d'opération, les équipements de protection. Il réitère que ces chiffres ont été estimés en mars 2020 au début de la pandémie. Quant à l'appellation « mauvaises créances », qui est un terme usuel de la comptabilité, cela inclut une cotisation de Revenu Canada de plusieurs centaines de milliers de dollars par rapport à des retenues d'impôt de non-résidents du Canada. Après discussion avec Revenu Canada, cette cotisation sera renversée. On a constaté, qu'hormis cette cotisation, les mauvaises créances en lien avec les droits de scolarité ont diminué par rapport aux années précédentes. De plus, il s'agit de mauvaises créances en lien avec des comptes non payés depuis plusieurs années.

Mme Dionne indique que la communauté étudiante se positionne contre les investissements dans les énergies fossiles et pour les investissements dans les énergies vertes et renouvelables. Elle demande si une évaluation a été faite des montants qui sont investis dans les énergies fossiles, quelles avancées ont pu être réalisées à ce sujet et quelles autres démarches sont prévues afin de répondre aux demandes de la communauté étudiante et à l'urgence climatique.

M. Filteau signale que ces aspects ne relèvent pas du résultat du Fonds de fonctionnement, mais plutôt des actifs des fonds de dotation et de retraite. Il explique que ce qui est prévu dans le cadre du plan de développement durable est le changement de l'équipement de chauffage au gaz naturel, qui est une dépense importante, vers le chauffage électrique, sans toutefois se départir entièrement du gaz naturel. Cela se fera progressivement au cours des prochaines années, considérant les investissements en capitalisation très importants qui sont requis pour changer ces équipements.

M. Boismenu présente une question au sujet de la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants internationaux : est-ce que cette politique avantage l'UdeM ou au contraire a entraîné une diminution de ressources ? Bref, quel est le résultat net ?

M. Nowakowski explique que lors de la déréglementation, le gouvernement a prévu des enveloppes de transition pour les universités, notamment pour les universités francophones qui attirent moins d'étudiants internationaux que les universités anglophones, ce qui fait en sorte que l'effet a été relativement neutre. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas d'avantages compétitifs pour l'Université à ce que les droits de scolarité des étudiants internationaux soient déréglementés.

M. Filteau ajoute que les montants qui ont été attribués à cet égard sont actuellement en révision au Ministère. Ces enveloppes ont permis d'octroyer des bourses pour compenser les droits de scolarité ; sans ce financement du Ministère, l'Université aurait été très perdante. Des discussions ont lieu pour s'assurer de la continuité de ce financement. Il ajoute que l'on a observé une petite hausse des étudiants déréglementés.

Mme Béliveau confirme qu'il y a eu une petite hausse au niveau des étudiants déréglementés inscrits. Mais avec l'annonce des bourses pour compenser les droits de scolarité, on a observé une hausse importante des demandes d'admission qui proviennent des étudiants internationaux. Toutefois, on ne peut pas se fier aux deux dernières années pour connaître l'impact réel d'une mesure, en raison de la pandémie et de son impact sur le traitement des dossiers, rappelant les enjeux évoqués précédemment sur le plan de l'immigration et de l'obtention des documents nécessaires pour les étudiants. La direction a fait valoir au Ministère que l'Université a besoin notamment de maintenir l'enveloppe de transition pour connaître réellement l'impact de la déréglementation.

M. Boismenu dit comprendre des commentaires que, sans l'enveloppe de transition, l'Université serait perdante et que l'on s'appuie sur l'idée que cette transition se poursuive pour ne pas sortir trop pénalisé par cette politique.

M. Filteau confirme que c'est le cas.

Mme Guay demande des explications au sujet de la diminution des dépenses relatives aux auxiliaires d'enseignement, observant que pendant cette année de pandémie on a beaucoup encouragé le recours aux auxiliaires d'enseignement. Elle demande s'il s'agit d'une véritable diminution ou si cette dépense a été inscrite dans un autre budget.

M. Nowakowski doute que cela soit dans un autre budget parce que la ligne « auxiliaires d'enseignement » à la page 10 est par nature de dépense. Il rappelle qu'il s'agit d'une diminution de 10 %.

Dans la foulée de la question de Mme Dionne, Mme Daoust indique que les cadres et les professionnels s'intéressent aussi à la question des investissements dans les énergies fossiles et les énergies polluantes et que l'on souhaiterait avoir des informations à ce sujet.

M. Filteau réitère que ces questions ne relèvent pas des états financiers. Il rappelle que l'année dernière le Comité exécutif a adopté une orientation sur la décarbonisation du portefeuille de placement du Fonds de dotation avec un objectif de réduction de 20 % en 2025 et de 35 % en 2030. C'est l'orientation qui est mise en œuvre par le Comité de gestion du fonds de dotation en s'assurant de pouvoir garantir la distribution aux chercheurs pour réaliser leurs activités de recherche.

En complément à M. Filteau, M. Nowakowski invite les membres à consulter la nouvelle section sur l'investissement responsable sur le site Web de l'Université, qui présente un sommaire des investissements responsables du fonds de dotation ainsi que du Régime de retraite.

Mme Michel demande si les sommes qui n'ont pas entièrement été utilisées dans un secteur donné sont reportées dans le budget de l'année suivante ou si elles sont utilisées pour éponger des déficits dans d'autres secteurs.

M. Nowakowski explique que cela dépend. En temps normal, la plupart des comptes de cas particuliers permettent un report du solde budgétaire à l'année suivante, mais les cas particuliers représentent une petite partie du budget de l'Université.

M. Bouchard souligne le travail colossal qui a été présenté auquel ont contribué un très grand nombre de membres du personnel de soutien et de l'administration de l'Université qui ont apporté leur contribution.

AU-0634-8 **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023**
2021-A0021-0634^e-675

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2022-2023, consignées au document 2021-A0021-0634^e-675.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Bouchard, fait ensuite brièvement état des échanges du Comité qui s'est réuni le 30 novembre dernier au sujet des orientations budgétaires 2022-2023. Le Comité a abordé en particulier la question du remboursement de la dette et est revenu sur les bourses aux étudiants octroyées par le gouvernement, évoquées par le recteur dans son rapport. La préoccupation étant que ces sommes pourraient être perçues comme un réinvestissement dans les universités alors que ces sommes ne se traduisent pas par une augmentation de la capacité d'accueil des universités et de moyens pour réaliser sa mission fondamentale, mais plutôt par des bourses pour encourager certains secteurs du marché du travail. Il remercie toute l'équipe des finances pour sa grande disponibilité et les membres du Comité pour leur participation à ces travaux.

Mme De Maeyer désire savoir quand le plan stratégique de développement durable sera présenté et s'il pourrait éventuellement venir modifier les orientations budgétaires présentées. Par ailleurs, en lien avec l'engagement pris pour la décarbonisation mentionné au point précédent, elle demande s'il serait possible d'avoir des engagements plus ambitieux pour la décarbonisation, considérant que les engagements qui ont été pris concernent notamment la réduction de l'intensité carbone, qui est un indicateur critiqué et qui pourrait donner lieu à une augmentation de l'empreinte carbone si on ne réduit que l'intensité carbone.

M. Filteau précise que le plan de développement durable est inclus dans les orientations budgétaires. D'autre part, il rappelle qu'un budget implique de faire des choix en regard des différents besoins et de prendre en considération la mission première de l'Université, soit l'enseignement et la recherche. Par ailleurs, dans le cadre de la planification stratégique, neuf thèmes sont développés en matière de développement durable par différents groupes de travail. Cette planification, qui devrait être disponible pour diffusion avant l'été prochain, permettra notamment de consolider les nombreuses initiatives existant à l'Université. Pour ce qui est d'avoir des engagements plus ambitieux sur la décarbonisation, il rappelle que cette question ne touche pas les budgets de l'Université ni le Régime de

retraite, qui est une fiducie indépendante, mais relève du Comité de gestion des fonds de dotation qui a adopté l'orientation de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille d'actions, tel qu'établi au 31 décembre 2020, de 20 % d'ici 2025 et de 35 % d'ici 2030. Cette orientation consiste en une décarbonisation de nos portefeuilles par des choix d'investissements qui réduisent l'empreinte carbone.

M. Ferland se dit heureux de constater que le financement intégré demeure une priorité dans les orientations budgétaires. Il souligne qu'il s'agit d'un enjeu très important pour la communauté étudiante en ce qu'il permet de favoriser l'accès aux études supérieures.

Relativement aux environnements physiques et numériques d'apprentissage, M. Boismenu suggère de mettre l'accent sur les environnements numériques d'apprentissage avec des laboratoires, comme le laboratoire de cyberjustice, dans divers domaines, dont dans des domaines où il n'y en a pas encore, ce qui permettrait de favoriser l'interdisciplinarité. Par ailleurs, il demande si une enveloppe a été prévue pour la réalisation des orientations budgétaires 2022-2023 ou si le financement sera pris à même le budget.

M. Filteau explique que chaque année des choix stratégiques sont faits en fonction du financement reçu, des besoins présentés par les unités et des orientations institutionnelles. Bien que les marges de manœuvre soient très minces, des choix ont été faits dans les dernières années pour appuyer les orientations, par exemple le cas du CPU qui a été une avancée majeure sur le plan du soutien pédagogique.

La présidente des délibérations signale à l'Assemblée qu'il est 16 h 45 et que le point 9 reste à être traité.

Mme Dionne mentionne que la communauté étudiante se réjouit de voir que pour la prochaine année une orientation budgétaire est consacrée au plan de développement durable. Elle demande si l'orientation budgétaire sur les environnements d'études physique, numérique et inclusif comprend les budgets pour les projets d'amélioration d'accessibilité, par exemple les projets d'accessibilité physique, les parcours sans obstacle, etc.

M. Filteau indique que cela n'est pas dans cette enveloppe, mais qu'un montant de 900 000 \$ a été mis de côté l'année dernière pour subventionner ce type d'initiatives.

M. Saul indique qu'il n'a pas pu lire les orientations budgétaires avant la séance, n'ayant pas été informé du moment du dépôt du document sur le wiki de l'Assemblée universitaire. Il demande que l'Assemblée universitaire soit informée par courriel lorsqu'un document est ajouté au wiki.

M. Filteau indique que le document a été transmis la semaine dernière.

Le secrétaire général indique que cela sera fait.

AU-0634-9 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

AU-0634-9.1 **CONSULTATION SUR LE RETOUR EN PRÉSENCE BIMODALE EN JANVIER 2022**

Le secrétaire général explique que l'Assemblée est invitée à donner son avis sur le retour en présence bimodale en janvier 2022. Le Comité de l'ordre du jour a constaté que le virtuel a augmenté la participation des membres de façon sensible, notamment pour des membres du campus de Saint-Hyacinthe, dans les milieux hospitaliers ou ailleurs hors campus, pour qui il est beaucoup plus simple de participer à distance, de sorte que le Comité de l'ordre du jour souhaite que le mode bimodal puisse être la règle à l'avenir pour les séances de l'Assemblée. On souhaiterait aussi reprendre les séances en présentiel pour les membres qui le souhaiteront. Comme la migration technologique qui permettra de gérer les votes et les droits de parole en mode bimodal n'est pas encore prête, à court terme les personnes qui

veulent assister en présentiel devront apporter leur ordinateur ou leur tablette et se brancher sur Zoom, seul moyen actuellement pour que tous puissent voter sur le même système, et devront porter un masque.

M. Saul demande ce qui est prévu dans le cas où une centaine de membres de l'Assemblée décident de se présenter pour assister en présentiel. Par exemple, est-ce que la distanciation sera exigée ?

Le secrétaire général indique que la même règle qui est exigée pour les étudiants dans les salles de cours s'applique, à savoir le port du masque, mais sans distanciation.

M. Fallu demande ce qui empêche d'avoir deux systèmes de vote parallèles qui sont compilés.

Le secrétaire général indique que l'on veut un système de votation intégré pour s'assurer de préserver le vote secret.

M. Quessy demande s'il n'est pas prématuré de consulter l'Assemblée sur cette question dans le contexte du nouveau variant Omicron, très contagieux, qui risque de faire en sorte que l'on doive revenir à une assemblée en mode virtuel.

Le secrétaire général indique que lors de la discussion au Comité de l'ordre du jour, le variant Omicron n'était pas encore sur le radar.

M. Arsenault se dit favorable à l'idée d'offrir le choix, étant entendu que cela demeurera un choix et non une obligation. Il suggère que le fruit des réflexions touchant les conditions de participation en bimodal, dont le vote, fasse l'objet d'une recommandation pour les assemblées facultaires et les assemblées de département afin que ces considérations soient prises en compte par ces instances.

Le secrétaire général indique que le contexte de ces instances est différent et qu'une discussion a eu lieu avec les secrétaires de faculté à ce sujet. Les travaux du Comité de l'ordre du jour se sont restreints au contexte des enjeux touchant l'Assemblée universitaire.

Mme Guay fait part que l'expérimentation du bimodal au conseil de la FAS ne lui a pas paru être un franc succès : peu de personnes sont en salle, beaucoup sont à distance et il est difficile d'avoir une dynamique intéressante. De ce point de vue, elle n'est pas sûre que le bimodal soit une bonne formule pour l'Assemblée. À son avis, le bimodal est un entre-deux qui donne un résultat du même ordre.

M. Bouchard confirme que l'on a expérimenté le bimodal au conseil de la FAS. Le bimodal demande beaucoup de travail et de soutien technique, n'est pas une solution qui convient à toutes les instances et ne fonctionne pas aussi bien qu'on le souhaiterait. Il souligne cependant qu'il y a des avantages à se voir en personne et qu'il faut se permettre d'expérimenter ces modalités là où c'est possible. Il pense que l'on doit donner une chance d'essayer de faire fonctionner le bimodal à l'Assemblée universitaire tout en acceptant que l'on puisse devoir reculer si les conditions n'y sont pas propices.

M. Bélair pense également que l'expérience du bimodal vaut la peine d'être tentée, quitte à reconsidérer cette modalité si les conditions ne sont pas propices.

M. Lewis mentionne que les membres du Comité de l'ordre du jour étaient conscients que l'on s'engage une assemblée à la fois en fonction de la situation. Par ailleurs, contrairement à Mme Guay, il dit apprécier que le conseil de la FAS se tienne en bimodal.

Mme Théorêt indique que pour les collègues de la Faculté de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe, il est apprécié de pouvoir assister virtuellement à l'Assemblée, considérant que les déplacements vers Montréal représentent un investissement important en temps, sans compter l'impact positif sur l'environnement de ne pas se déplacer.

Mme Filion dit partager le commentaire de Mme Théorêt en faveur du bimodal. En lien avec le commentaire de M. Lewis, elle demande s'il est prévu qu'il y ait un vote à chaque assemblée pour décider de la façon de tenir la séance suivante.

Le secrétaire général indique que le Comité souhaitait s'engager une assemblée à la fois pour commencer afin de voir comment cela fonctionnerait et de poursuivre en bimodal si cela fonctionne bien.

Dans le même sens, Mme Hedaraly estime que le bimodal serait intéressant, entre autres pour les personnes qui ont des obligations familiales, par exemple les chefs de famille monoparentale, et les personnes qui ont des problèmes de santé. Elle estime qu'il faut tirer avantage de la flexibilité qu'offre le bimodal, surtout que la participation est accrue et que cela permet de joindre les gens qui n'auraient pas été disponibles autrement. Elle remercie le Comité de l'ordre du jour d'avoir pris cette initiative.

Mme Trudeau dit être favorable au bimodal dans la mesure où c'est un choix.

Aucune autre intervention n'étant présentée et le vote n'étant pas demandé, la proposition relative au retour en bimodal en janvier 2022 est adoptée à l'unanimité.

Mme Trudeau demande si l'Université a des informations sur la situation sanitaire sur le campus.

Le recteur confirme que des données sur le nombre de cas constatés sur le campus sont disponibles sur une base hebdomadaire dans la section *Info COVID-19* sur le site Web de l'UdeM. Depuis le début du trimestre d'automne, on dénombre 86 cas positifs, ce qui représente une moyenne de 10 par semaine à l'échelle des campus de l'Université, ce qui est minime par rapport à la taille de l'UdeM. À ce jour, l'Université n'a eu aucune éclosion sur le campus, ce qui signifie que les mesures sanitaires mises en place – port du masque, distanciation et taux de vaccination très élevé de la population de la communauté universitaire – sont efficaces. La direction continue d'assurer un suivi très étroit de la situation. De plus, le recteur continue également de consulter les experts et expertes de santé publique sur le campus par rapport à l'évolution de la situation, notamment le variant Omicron, la croissance des cas positifs et les mesures additionnelles qui pourraient être requises. La croissance des cas positifs se présente principalement chez les enfants et chez des personnes dans une tranche d'âge qui suggère que ce sont les parents des enfants qui sont affectés par la COVID-19, et très peu dans les groupes d'âge plus élevé et dans les groupes d'âge caractéristiques des étudiants de l'Université.

La Santé publique surveille de près l'évolution de la situation ; avec 250 cas, on n'est pas dans une situation inquiétante pour le réseau de la santé et qui requiert une modification des mesures sanitaires déjà en place à l'Université de Montréal. On est en attente de plus d'information au sujet du variant Omicron en termes de transmission, de ses effets sur la santé et d'efficacité des vaccins. Pour l'instant, les indications sont à l'effet que ce variant produit des effets plus bénins sur la santé que le variant Delta. Il assure que l'Université est à l'affût des derniers développements par rapport au variant, au nombre de cas positifs et aux retombées sur le réseau de la santé et s'acquittera de ses responsabilités à cet égard pour protéger la santé publique au Québec. On maintient le cap quant aux mesures sanitaires mises en place à l'automne, lesquelles seront également maintenues pour le trimestre d'hiver, comme annoncé récemment dans un communiqué interne diffusé à la communauté universitaire.

M. Fallu dit d'abord apprécier que l'Assemblée universitaire délibère et dispose de son mode de fonctionnement. Pour ce qui est de la situation sanitaire, il observe que les informations dépendent de la valeur des données, ce qui dépend de ce que les personnes déclarent. Enfin, il demande si, avec l'arrivée du nouveau variant Omicron et le changement de stratégie du gouvernement du Québec, l'Université envisage de changer de stratégie et d'utiliser des tests rapides pour les gens qui ont des symptômes.

Le recteur répond que l'on ne change pas de stratégie pour l'instant, mais si les conditions changent on verra à s'ajuster et à réévaluer la situation. Comme indiqué à la dernière séance, il rappelle

que les tests sont utiles dans des contextes circonscrits et qu'ils ont des taux élevés de faux négatifs non fondés sur des données probantes à l'égard de la présence ou non d'un virus. Le rapport coût-bénéfice est très mince et n'incite pas à en faire usage actuellement.

M. Fallu informe que McGill les utilise et note qu'il y a des arguments scientifiques en faveur de leur utilisation.

Le recteur est d'accord avec M. Fallu que la science ne pointe pas toujours dans le même sens, c'est pour cela qu'il consulte et s'appuie sur les experts en santé publique qui, réciproquement, communiquent avec la direction de l'UdeM pour faire part de ce qu'ils jugent nécessaire dans les circonstances.

M. Saul demande ce que fait l'Université lorsqu'un cas est déclaré et quelles étapes sont mises en œuvre.

Le recteur explique que la première étape est que la personne passe un test ; si les résultats sont positifs, une enquête est menée par la Santé publique. S'il s'agit d'une personne qui est venue sur le campus, l'enquête est menée en collaboration avec la direction de sécurité et prévention de l'UdeM. Les personnes en lien avec ce contact sont avisées par la DSP. L'UdeM est assujettie aux mêmes enquêtes que celles qui ont lieu dans d'autres secteurs. Chaque fois qu'un contact à risque élevé de contamination survient, toutes les personnes qui potentiellement pourraient en être victimes seront avisées et seront assujetties à un suivi conforme aux normes et directives de la santé publique.

AU-0634-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 31 janvier 2022, à 9 h 30.

La présidente des délibérations mentionne que pour la prochaine Assemblée, les membres recevront un rappel de ce qui est requis pour assister en présence à la séance, le cas échéant.

AU-0634-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 15.

Le président,

Le secrétaire général,

Daniel Jutras

Alexandre Chabot

Adopté le 31 janvier 2022, délibération AU-0635-2